

Image not found or type unknown



Ouverture de compte épargne pour un enfant mineur

Par **maeline**, le **19/02/2009** à **15:35**

Bonjour,

Je suis séparée depuis 8 ans du père de mon fils et remariée.

J'aimerais ouvrir un compte épargne pour chacun de mes enfants (2 avec mon actuel mari), mais je me demande si le père de mon fils peut avoir la main dessus et s'il peut récupérer l'argent.

Deux cas se posent, l'un tant que je suis en vie, et l'autre si je viens à décéder. Que se passe-t-il si mon fils est encore mineur ? L'argent est-il mis sur un compte séquestre jusque sa majorité ? Ou son père peut-il utiliser l'argent que j'ai épargné pour mon fils avec mon mari ?